

INSECTICIDES RECOMMANDÉS CONTRE LE PUCERON DU SOYA EN 2007

Mise en garde

Ces insecticides tueront la plupart des ennemis naturels du puceron du soya qui sont déjà présents dans votre champ. Ces ennemis naturels contribuent grandement à maintenir les densités de populations du puceron du soya à des niveaux qui causent des pertes négligeables à modérées.

C'est pourquoi il est fortement suggéré de consulter le bulletin d'information [No 07](http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b07gc07.pdf) du 12 juin 2007 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b07gc07.pdf>) qui vous propose une stratégie d'intervention pour éviter les traitements inutiles et les traitements qui risquent d'aggraver la situation au lieu de contribuer à réduire les pertes économiques.

Insecticides recommandés pour réprimer le puceron du soya en 2007

Nom commun ⁽¹⁾	Groupe chimique	Nom commercial	Mode d'application	Dose/Ha	Particularités
Diméthoathe ⁽³⁾	1B	CYGON 480-AG CYGON 480	Terrestre	700 ml à 1 litre	<ul style="list-style-type: none"> – Ne pas appliquer moins de 30 jours avant la récolte. – Ne pas faire plus de 3 applications par saison.
		CYGON 480 EC LAGON 480 E	Terrestre ⁽²⁾		
Lambda-cyhalothrine	3	MATADOR 120 EC	Terrestre	83 à 233 ml ⁽⁴⁾	<ul style="list-style-type: none"> – Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, traiter tôt le matin, avant que la température ne s'élève ou le soir lorsque la température baisse. – Ne pas appliquer moins de 21 jours avant la récolte du soya. – Ne pas faire plus de 3 applications par saison.

(1) Si un deuxième traitement s'avère nécessaire une semaine après la première application, il est recommandé d'utiliser en alternance ces matières actives afin de prévenir le développement de résistance du puceron du soya aux insecticides.

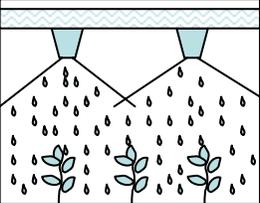
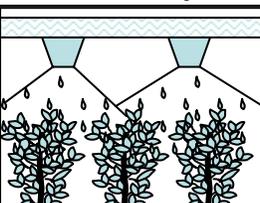
(2) L'application aérienne du LAGON 480 E et du CYGON 480 EC est homologuée au Canada. Toutefois, les traitements aériens ne sont pas recommandés au Québec pour le puceron du soya parce qu'ils semblent moins efficaces que l'application terrestre et que ce mode d'application est plus risqué pour l'environnement.

(3) À la suite d'un traitement au diméthoate, on observe généralement une remontée des populations du puceron du soya plus rapide qu'à la suite d'un traitement au lambda-cyhalothrine. Considérez l'utilisation du diméthoate lorsqu'un deuxième traitement doit être effectué à la suite d'un premier traitement au lambda-cyhalothrine et surtout lorsqu'un traitement doit être effectué contre le tétranyque à deux points.

(4) La compagnie Syngenta a publié de nouvelles recommandations sur le choix de la dose de lambda-cyhalothrine à utiliser contre le puceron du soya. Consultez le tableau à la page suivante.

Guide de détermination de la dose appropriée de Matador pour lutter contre le puceron du soja

(Adapté de : Nouvelles recommandations - lutte au puceron du Soja, publié par Syngenta, juillet 2007)

Couverture de la pulvérisation *	Population de pucerons			
	Pénétration simulée dans le couvert végétal du soja	Moins de 250 pucerons/plant	Seuil d'intervention atteint	Application retardée**
Couverture de la pulvérisation *	 Couvert léger / bonne couverture	Poursuivre le dépistage	84 mL/ha	84 mL/ha
	 Couvert de faible densité / couverture moyenne	Poursuivre le dépistage	84 mL/ha	148 mL/ha
	 Couvert dense / couverture médiocre	Poursuivre le dépistage	148 mL/ha	(205 mL/ha)

*Déterminez la couverture que vous pouvez obtenir en fonction de la morphologie des plants et du réglage du pulvérisateur (couverture bonne, moyenne ou médiocre).

***Application retardée* s'applique aux champs qui n'ont pas été traités à temps, lorsque le seuil d'intervention a été atteint, de sorte que les populations de pucerons sont très élevées. Dans une telle situation, procéder à un nouveau dépistage avant de traiter, pour s'assurer que les pucerons dépassent toujours le seuil d'intervention.

Pour plus d'information sur le choix de la dose la plus appropriée, communiquez avec votre représentant Syngenta ou composez le 1-87-SYNGENTA.

Quel que soit l'insecticide choisi :

- **Ne pas** laisser paître de bétail dans le soja traité ni utiliser le fourrage, la paille ou le foin récoltés pour l'alimentation du bétail.
- Ces produits sont **très toxiques** pour les **poissons, les organismes aquatiques** et surtout pour **la sauvagine**. Ne pas contaminer les étangs, les lacs ou les cours d'eau pendant le remplissage ou le rinçage du pulvérisateur ni pendant la pulvérisation. Ne pas appliquer à moins de **15 mètres de tout plan d'eau poissonneux ou servant d'habitat au gibier d'eau** lorsqu'on utilise un pulvérisateur à rampe. Avec un **pulvérisateur pneumatique**, il faut accroître cette distance au moins à **80 mètres** des plans aquatiques.



- Ces **produits sont très toxiques pour les abeilles**. Évitez de pulvériser lorsque les abeilles butinent et avisez les apiculteurs qui ont des ruches situées à moins de 5 km des champs où vous prévoyez effectuer un traitement. Le produit pulvérisé doit être sec avant que les abeilles ne recommencent à butiner dans les cultures traitées. Les traitements réalisés avant 7 h et après 19 h comportent moins de risques pour les abeilles et sont aussi plus efficaces contre le puceron.
- **Attention à la dérive** : lors de l'application d'insecticides, il est recommandé de porter une attention toute particulière à la dérive des pesticides. Un temps calme sans vent ainsi qu'un vent qui souffle en direction d'une zone à protéger sont propices à la dérive. Les habitations voisines et les sources d'eau potable pourraient être contaminées par les pesticides. Les cultures adjacentes qui sont sur le point d'être récoltées et sur lesquelles ces produits ne sont pas homologués peuvent conduire à des pertes économiques pour vous-même ou votre voisin. Il en est de même pour les cultures sans intrants chimiques et les cultures certifiées biologiques. Ces champs sont parfois identifiés à l'aide d'affiche pour prévenir ceux qui réalisent les traitements insecticides. Ces précautions pourront vous éviter bien des désagréments.

Comment savoir si le traitement a fonctionné et permis de contrer la perte de rendement?

Rien de mieux que de réaliser un test chez soi en laissant une bande exempte d'insecticide afin de pouvoir comparer cette bande avec la zone traitée.

- Déterminez la densité des populations du puceron avant le traitement et une semaine après le traitement. Ne pas oublier de noter la date du traitement, le stade phénologique et la population de pucerons par plant.
- S'assurez que les 2 zones sont assez semblables pour que les rendements puissent être comparés. Les bordures non traitées de 15 ou 80 mètres à proximité des étangs et des cours d'eau sont rarement des témoins valables de l'ensemble du champ.
- Prévoir une bande non traitée d'au moins 15 mètres de largeur pour les essais réalisés avec du MATADOR 120 EC. Les vapeurs de ces produits pourraient affecter les populations de puceron même dans la zone non traitée et fausser vos résultats.

Texte rédigé par :

Le groupe expert sur le puceron du soya :

Julie Breault, agronome, Direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière, MAPAQ
 Brigitte Duval, agronome, Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ
 Pierre Filion, technicien agricole, Direction régionale de la Montérégie, secteur Ouest, MAPAQ
 François Meloche, entomologiste-chercheur en lutte intégrée, Agriculture et Agroalimentaire Canada
 Claude Parent, agronome, Direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ
 André Rondeau, technicien agricole, Direction régionale de la Montérégie, secteur Est, MAPAQ
 Michèle Roy, agronome-entomologiste, Direction de l'innovation scientifique et technologique, Laboratoire de diagnostic en phytoprotection, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES GRANDES CULTURES

Claude Parent, agronome – Avertisseur
 Direction de l'innovation scientifique et technologique, MAPAQ
 200, chemin Sainte-Foy, 9^e étage, Québec (Québec) G1R 4X6
 Téléphone : 418 380-2100, poste 3862 - Télécopieur : 418 380-2181
 Courriel : Claude.Parent@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Michel Lacroix, agronome-phytopathologiste et Émilie Morissette, RAP

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 09 – grandes cultures – 12 juillet 2007

